

FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ANNONCE DES CRUES PENDANT LES INONDATIONS DE FIN DÉCEMBRE 1947 DU BASSIN DE LA MOSELLE

par **M. FRONTARD**,
Inspecteur Général des Ponts et Chaussées

CHAPITRE I

ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Service d'annonce des crues du bassin de la Moselle (la Meurthe et la Sarre comprises) est confié à l'Ingénieur en Chef de la Navigation de Nancy. Son activité est régie par des textes réglementaires que je ne citerai pas, car par la force des choses ils sont fort touffus, et auraient de quoi lasser votre patience. Ces textes instituent, en divers points des rivières en cause et de leurs affluents supérieurs tels que la Vezouse, le Madon, la Mortagne et la Blette, des postes avertisseurs ayant presque tous la mission suivante :

ROLE DES AGENTS AVERTISSEURS

Dès que les cours d'eau atteignent à l'échelle locale (généralement disposée près d'un pont) une cote dite « **cote de crue** » bien précisée pour chacune d'elles, l'agent avertisseur en informe les Ingénieurs et agents du Service d'annonce des crues. A partir de ce moment, l'agent avertisseur fait deux observations par jour, à 8 heures et à 16 heures et les communique aussitôt aux fonctionnaires à avertir, dont la liste est fixée par un tableau. Les communications sont faites par téléphone, ou à défaut par télégramme.

Dès qu'une certaine autre cote, dite « **cote d'inondation** » est atteinte, l'agent avertisseur, tout en continuant de faire ses deux lectures susdites par jour, en diffuse les résultats non seulement auprès des fonctionnaires susvisés, mais encore auprès de nombreux maires et autorités dont la liste lui est également fixée.

Lorsque la crue atteint son maximum, il en avise les Ingénieurs. De même, il les avise de tous événements graves exceptionnels, tels que

la rupture de ponts, de digues, de voies de communication, ou la submersion de quartiers habités. Si la crue dépasse à 16 heures une certaine cote, toujours bien fixée pour chaque échelle, il y a **alerte de nuit**, et des lectures faites à zéro heure s'ajoutent aux précédentes, avec diffusion non seulement auprès des fonctionnaires, maires et autorités portés sur la liste déjà signalée, mais auprès d'autres encore. Enfin, si la crue devient encore plus grave (0 m. 50 au-dessus de la plus forte crue connue), il multiplie encore ses lectures, en notant et téléphonant aux Ingénieurs toute augmentation de 10 centimètres et l'heure où elle est observée.

ROLE DE L'INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES DE NANCY

Ainsi avisé parmi d'autres, l'Ingénieur des Ponts et Chaussées chargé du Service de Navigation et d'annonce des crues de Nancy établit lui-même des prévisions (au-dessus de la cote d'inondation) pour la Meurthe à Malzéville et pour la Moselle à Toul et à Millery, et les diffuse auprès des fonctionnaires, maires et autorités qualifiés, toujours suivant une liste bien précisée. En ce qui concerne spécialement la région de Metz, les prévisions ainsi établies pour Millery, ainsi que les avis donnés par le poste avertisseur de Millery, permettent à l'Ingénieur T.P.E., Subdivisionnaire de la Navigation à Metz, chargé de l'annonce locale des crues, de prévoir avec une approximation suffisante le développement de celle-ci à Metz. Le dit subdivisionnaire adresse les renseignements et prévisions dont il s'agit au Préfet de la Moselle et au Sous-Préfet de Thionville, à qui il incombe de les transmettre aux Maires de 54 communes riveraines ; et il les adresse aussi lui-même aux Maires de Metz, et de Thionville, ainsi qu'à différents fonctionnaires.

ROLE DES MAIRES

C'est aux Maires, ainsi avisés, qu'incombe le soin d'avertir leurs administrés. Le règlement leur donne l'obligation de remplir, aussitôt les avis reçus, une feuille d'annonce, et de la faire afficher immédiatement à la porte de la Mairie, où le public peut en prendre connaissance. Ils doivent aussi publier ces avis à son de caisse ou de trompe, et faire prévenir avec la célérité désirable et dans toute la mesure du possible les riverains les plus intéressés (notamment les industriels).

CHAPITRE II

COMMENT FONCTIONNE CE SERVICE ?

J'ai eu à examiner de près, de par mes fonctions d'Inspecteur Général, les avatars observés dans le fonctionnement du Service ainsi organisé ; toutefois ma mission n'avait à porter que sur les seuls actes des fonctionnaires et agents du Service des Ponts et Chaussées sans s'immiscer sur la manière dont les Maires, par eux avertis des progrès de la crue, s'étaient de leur côté acquittés des obligations leur incombant.

Je tiens à dire que, loin d'infirmes les actes de l'un quelconque des fonctionnaires et agents alors présents, mon enquête m'a bien au contraire donné la plus haute idée du dévouement et de l'intelligence de tous. Ils se sont dépensés sans compter, nuit et jour, avec un effort de ponctualité et un esprit d'initiative au-dessus de tout éloge, parmi des difficultés que l'on n'avait jamais observées à un semblable degré.

Certes, ç'a été une grande malchance, pour la génération actuelle des populations du bassin de la Moselle, que de s'être trouvée la victime d'un phénomène aussi rare que la crue de fin décembre 1947, qui a dépassé le niveau des crues les plus hautes antérieurement connues, depuis au moins 350 ans paraît-il, des quantités suivantes (se rapportant au plus haut des niveaux atteints soit par la crue de 1778, soit par celle de 1919) :

A Nancy	+ 0 m. 40
Epinal	+ 0 m. 15
Toul	+ 0 m. 87
Millery	+ 1 m. 05
Metz	+ 1 m. 70

Ce qui a été ainsi, pour les populations locales, une extraordinaire malchance n'a certes pas été heureux non plus, bien que dans un ordre d'idées différent, pour les fonctionnaires du Service d'annonce des crues. Ceux-ci se sont trouvés en présence des anomalies suivantes :

a) la submersion des abords de plusieurs échelles, rendant impossible l'accès de celles-ci, et partant leur lecture. Tel fut le cas notamment à Epinal, St-Dié, Millery. La précision des cotes reçues de ces postes s'en est ressentie.

b) les communications téléphoniques et télégraphiques ont été interrompues en de nombreux points, notamment à Epinal et à Nancy, soit par l'irruption de l'eau dans les sous-sols des bureaux centraux des P.T.T., soit par la rupture des ponts provisoires (remplaçant les ponts détruits par les hostilités) qui supportaient certaines lignes. Les Ingénieurs d'Epinal se sont multipliés pour suppléer à cette carence qui s'ajoutait à celle de la lecture directe de l'échelle devenue inabordable ; mais tout cela a retardé pendant plus de 3 heures, dans la matinée du 29 décembre (premier jour de la crue), l'envoi de la cote véritable de celle-ci. A Nancy, cela a été bien plus grave, toute communication téléphonique ayant été interrompue pour de longues journées dès le soir du même jour.

Il y a eu aussi, pour toute la région nancéenne, une confusion regrettable créée par la fausse interprétation qu'avait donnée un journal local à l'un des messages de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées qui annonçait ceci, le 29 décembre à 17 heures, au Préfet, au Maire de Nancy et à neuf autres Maires de la région comprise entre Laneuveville et Pompey :

« Rivière monte rapidement. Cote inondation semble devoir être atteinte vers minuit. Alerte de nuit. »

Ce message était rédigé en termes parfaitement conformes au vocabulaire adopté par le règlement, où les mots « cote d'inondation » caractérisent la cote à partir de laquelle les rives commencent à être submergées et le plan d'eau à s'étaler sur les terrains riverains. Mais le journal dont il s'agit, l'un des plus lus de l'Est de la France, l'a interprété comme signifiant que la cote **maxima** de l'inondation serait atteinte vers minuit et a conclu aussitôt que le Service des Ponts et Chaussées croyait en une crue de faible importance. Ses lecteurs ont eu là une bien grave désillusion, particulièrement douloureuse pour un trop grand nombre d'entre eux.

Certes, le fonctionnement normal des Services d'annonce des crues est particulièrement difficile à assurer dans les parties des vallées qui se trouvent aussi proches de leur versant montagneux que le sont Nancy ou Toul.

Prenons, par exemple, le cas de la Meurthe, où le premier poste avertisseur est à St-Dié et le second à Baccarat ; ces deux postes ont vu le gonflement de la rivière s'effectuer sensiblement aux mêmes heures et atteindre son maximum le 29 à 16 heures pour St-Dié, à 15 heures pour Baccarat. Il ne s'est écoulé qu'une dizaine

d'heures entre le passage du flot maximum dans ces deux localités et son passage au poste d'observation de Malzéville, faubourg de Nancy, qui a eu lieu le 30 à 3 heures du matin. Prenons le cas de la Moselle, où le premier poste avertisseur était à Epinal, avec un autre poste avertisseur sur le Madon à Mirecourt. Les maxima à Epinal et à Mirecourt ont été observés à peu près au même moment, le 29 décembre vers 13 heures. Dix heures seulement ont encore suffi, sur cette rivière, pour le transfert de ces maxima à Toul, où la cote maxima a été atteinte le même soir à 23 heures. Ces durées de l'ordre de grandeur de 10 heures sont vraiment d'une brièveté insigne pour permettre de faire face aux incidents qui viennent trop souvent retarder, à chacune des échelons, les diffusions voulues.

Pour Metz, où le flot maximum n'est passé que le 30 à 20 heures, c'est-à-dire une trentaine d'heures après les premiers avertissements reçus tant de St-Dié et Baccarat que d'Epinal et Mirecourt, et encore 14 heures après le passage du maximum à Millery, les problèmes se sont avérés naturellement beaucoup plus faciles.

Tout cela comporte des enseignements, dont l'Administration des Travaux Publics ne manquera pas de tenir compte. La Commission Permanente d'Annonce des Crues, qui est son conseil normal en ces affaires, a été saisie de celle-ci ; et elle en a pris texte pour procéder à une étude

très générale, portant sur l'ensemble des fleuves et rivières de France dont les règlements d'annonce des crues seront remaniés sous le bénéfice des enseignements recueillis. Il serait prématuré naturellement de faire état dès à présent de toutes les considérations qui la guideront dans cet important travail. Mais il va de soi qu'elle s'attachera à faire réserver une marge de sécurité plus grande entre les niveaux des plus hautes crues connues et les niveaux où les installations utilisées dans l'annonce des crues doivent rester en état de fonctionnement. C'est là le grand enseignement de cette crue extraordinaire ; et il s'applique aussi bien — et je dirai même plus encore — aux postes centraux téléphoniques des P.T.T. qu'aux accès des échelles des postes avertisseurs. Une amélioration de terminologie pourra aussi être adoptée, en vue d'éviter tout risque de renouvellement de la confusion qui s'est produite dans une partie de la presse nancéienne entre la cote dénommée « d'inondation » et la cote maxima proprement dite.

La Commission Supérieure d'annonce des crues comporte, certes, toutes les compétences utiles pour mener ce travail à bonne fin. Ce dernier sera-t-il suffisant pour éviter à jamais tout avatar dans ces services si délicats d'annonce des crues ? Certes non. Du moins peut-on espérer qu'il réduira au minimum, pour l'avenir, ces avatars.

